

Original : anglais

## RAPPORT SUR LES MESURES PRISES ET QUESTIONS À EXAMINER DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE KOBE

*Secrétariat de l'ICCAT*

La dernière réunion conjointe des ORGP thonières s'est tenue en 2011 (Kobe III). Depuis lors, les travaux n'ont cessé et leur évolution est suivie par un comité de direction. Les principales recommandations de Kobe III se trouvent ci-après. Dans certains cas, de futures actions possibles ont été identifiées à des fins d'examen par la Commission.

### 1. Confidentialité des données et partage des données

Le protocole de confidentialité de l'ICCAT a été adopté en 2010 et n'a pas été révisé depuis cette date. Ce protocole prévoyait le partage des données avec les autres ORGP thonières.

**Actions futures possibles :** Aucune n'a été identifiée, mais la Commission souhaitera peut être réviser les directives, disponibles sur :  
[https://www.iccat.int/Data/REP\\_FR\\_10-11\\_I\\_1\\_Anexo\\_6\\_Confidentiality.pdf](https://www.iccat.int/Data/REP_FR_10-11_I_1_Anexo_6_Confidentiality.pdf)

### 2. Traitement de questions communes dans les organes scientifiques des ORGP thonières

- a) Élaboration d'une liste de contrôle des normes minimales pour les évaluations de stocks.

Cf. point d) ci-dessous.

- b) Élaboration d'un format pour les résumés exécutifs des rapports des comités scientifiques.

En 2013, la Commission a adopté la *Résolution de l'ICCAT en vue de parachever la standardisation de la présentation des informations scientifiques dans le rapport annuel du SCRS* conformément à cette recommandation.

- c) Élaboration d'une liste annotée des questions communes dans deux listes prioritaires.

Rien à déclarer.

- d) Création d'un nouveau Groupe de travail conjoint technique sur l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE).

Les activités du groupe de travail conjoint des ORGP thonières visent à contribuer à la mise en œuvre de la MSE et au développement d'outils et de méthodologies en promouvant la collaboration, p.ex. en mettant en commun la codification et les données, en coopérant sur des documents collaboratifs et en se tenant au courant des diverses activités menées par les ORGP thonières. Afin de faciliter ces travaux, une page web spécifique (<http://rscloud.iccat.int/mse/mse.html>) a été créée afin de garantir la coordination et l'échange d'information. À ce jour, la CCSBT a élaboré une procédure de gestion (MP) pour le thon rouge du Sud en utilisant une MSE ; la CTOI se sert de la MSE pour évaluer les points de référence limites (LRP) pour le germon et le listao ; l'IATTC utilise Stock synthèse pour mettre au point des modèles opérationnels ; l'ICCAT emploie la MSE pour évaluer les LRP dans le cadre d'une règle de contrôle de l'exploitation (HCR) pour les thonidés tempérés et l'espadon. Un nouveau cadre de gestion sera également élaboré pour le thon rouge à l'aide

de la MSE ; et WCPFC se sert de la simulation sans feedback pour évaluer les LRP. Ce groupe est coordonné par le Dr Laurie Kell du Secrétariat de l'ICCAT. Il est envisagé que ce groupe se réunisse plusieurs fois en 2016. On a demandé à l'ICCAT d'organiser et de présider ces réunions, sous réserve de l'approbation de la Commission de l'ICCAT.

**Actions futures possibles :** À décider pendant les deux réunions susmentionnées.

### 3. Capacité et allocation

#### 3.1 Liste consolidée des navires autorisés (CLAV)

La liste consolidée des navires autorisés (CLAV) contient les listes des navires autorisés des cinq ORGP thonières. La fusion initiale a été réalisée par la CTOI et toutes les ORGP thonières ont déployé des efforts considérables pour standardiser leurs listes et détecter et supprimer les doubles emplois. À l'issue de cette fusion initiale, il est devenu apparent que l'administration et la maintenance des listes impliquaient un travail manuel considérable de la part des fonctionnaires de chaque ORGP concernée. Avec les fonds du projet GEF/ABNJ, des experts et des outils ont été fournis pour automatiser l'échange d'informations entre les cinq ORGP thonières, de telle façon que tout changement apporté à leurs registres de navires individuels est automatiquement incorporé dans la CLAV. Nonobstant, le système continuera à nécessiter une maintenance/hébergement et un contrôle de la qualité.

**Actions futures possibles :** À ce jour, la CTOI a maintenu la base de données CLAV et hébergé le système. Les membres de Kobe devront demander à la CTOI si elle peut continuer à assumer ces tâches ou sinon se mettre d'accord sur une stratégie pour l'avenir. De surcroît, le projet GEF/ABNJ finance actuellement un consultant chargé d'examiner les entrées dans la CLAV et de détecter les doubles emplois et les informations manquantes. Le contrat du consultant a été prolongé à titre temporaire, mais les ORGP thonières devront envisager la façon de réaliser ce travail une fois que le contrat aura expiré.

#### 3.2 Mesure de la capacité et congélation des senneurs

Le Registre ICCAT des navires n'établit pas actuellement de distinction entre navires autorisés et navires actifs. En 2014, la Commission a adopté un nouveau format pour la soumission des caractéristiques des flottilles qui pourrait servir à déterminer l'activité pour l'année antérieure.

Compte tenu de la complexité de mesurer la capacité de façon fiable, cet exercice s'est limité à quelques pêcheries relevant de l'ICCAT, le plus gros du travail ayant été accompli pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée. Les résultats sont utilisés pour déterminer la gestion de la capacité des CPC participant aux pêcheries de thon rouge de l'Est.

Des limites au nombre de senneurs sont actuellement en vigueur pour le thon rouge de l'Est et les espèces de thonidés tropicaux.

**Actions futures possibles :** Si la Commission souhaite poursuivre les travaux sur l'estimation de la capacité, il faudra déterminer et recueillir les données requises. La Commission souhaitera peut être se pencher sur la nécessité d'établir la distinction entre navires autorisés et navires actifs, ou considérer si le formulaire ST01 récemment adopté est suffisant à cette fin.

### 4. Processus de la prise de décisions

En 2011, l'ICCAT a adopté la *Recommandation de l'ICCAT sur les principes de la prise de décisions sur des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT* sur la base des principes établis par Kobe.

**Actions futures possibles :** Aucune n'a été identifiée.

#### 5. Numéros d'identification uniques des navires et liste IUU harmonisée

Les travaux réalisés sur la CLAV et dans la base de données de l'ICCAT devraient résoudre cette question. Il convient de consulter également la section 3.1 ci-dessus. L'ICCAT a adopté la *Résolution établissant des directives pour l'inscription par recoupement, sur la liste de navires IUU de l'ICCAT, des navires figurant sur les listes de navires IUU d'autres ORGP thonières conformément à la Recommandation 11-18.*

**Actions futures possibles :** Aucune n'a été identifiée. Poursuivre la coopération avec le processus CLAV.

#### 6. Cartes de déclaration standardisées sur la soumission des données

Le catalogue détaillé de l'ICCAT se trouve dans le **PLE-105/15**.

**Actions futures possibles :** Actuellement non standardisé parmi les ORGP thonières ; pour d'éventuelles discussions futures.

#### 7. Mesures du ressort de l'État du port

En 2012, l'ICCAT a adopté la Rec. 12-07 sur les inspections au port.

**Actions futures possibles :** Du travail reste à faire en ce qui concerne le renforcement des capacités des pays en développement afin d'améliorer la mise en œuvre et l'application de cette mesure, notamment dans le domaine de la formation. La CTOI a mis au point un système électronique pour l'enregistrement de l'inspection au port et des éléments connexes (ePSM). Comme les formats des demandes préalables d'entrée au port et des rapports d'inspection au port de la CTOI et de l'ICCAT sont presque identiques, et que la CTOI s'est dite disposée à partager le système, cette question pourrait être discutée de façon bilatérale ou à travers le processus de Kobe, si d'autres ORGP thonières sont intéressées.

#### 8. Mesures de marché/CDS/suivi de la commercialisation

Il est escompté que le eBCD devienne plus ou moins complètement opérationnel en 2016. Même si aucun fonds n'a été alloué à travers le projet ABNJ, l'ICCAT est disposée à partager ce système avec d'autres ORGP thonières intéressées, une fois qu'il sera finalisé.

**Actions futures possibles :** Une fois que le système sera opérationnel, la Commission souhaitera peut-être envisager de l'étendre à d'autres espèces/océans.

#### 9. Questions relatives aux prises accessoires

Un groupe d'experts en programmes d'observateurs palangriers originaires d'ORGP thonières s'est réuni du 27 au 29 janvier 2015 à Keelung (Taipei chinois) afin de fournir un avis sur l'harmonisation des données de prises accessoires palangrières recueillies par les programmes d'observateurs opérant au sein de chaque ORGP thonière pour les besoins de l'interopérabilité et des analyses croisées entre ORGP thonières. Cela faisait suite à la réunion tenue en 2012, laquelle s'était centrée sur

l'harmonisation de la collecte des données des prises accessoires des senneurs. La réunion poursuivait quatre objectifs :

1. Résumer entre toutes les ORGP thonières les champs de données dans les formulaires d'observateurs existants qui sont communs (par nom et définition) et ceux qui sont uniques à l'ORGP ;
2. Offrir une tribune de discussion sur les structures des bases de données des observateurs palangriers en vue de faciliter les échanges de données futurs entre les ORGP thonières ;
3. Identifier les problèmes communs qui pourraient être solutionnés en analysant les données d'observateurs palangriers de toutes les ORGP thonières ; et
4. Identifier les lacunes communes dans la collecte actuelle des données des observateurs palangriers.

**Actions futures possibles :** Poursuivre la collaboration entre les ORGP thonières sur les questions des prises accessoires d'intérêt mutuel et créer une plateforme centrale de base de métadonnées sur les données et les informations relatives aux prises accessoires.